

Fornari, nonce à Paris, engagea l'historien à reprendre son travail, et lui montra une dépêche du cardinal Antonelli disant que le Pape n'avait point fait défense de composer l'*Histoire des Sociétés secrètes*, qu'il en avait seulement jugé la publication inopportune en 1846 et 1847 ; mais que, vu le changement des circonstances, il croyait maintenant utile de donner suite à l'ouvrage.

Crétineau se remit à l'œuvre. Une fois de plus il fut arraché à son travail par une lettre de Mgr Garibaldi, lui disant qu'après le service rendu en 1850 au Saint-Siège par le gouvernement de Louis Bonaparte, il n'était point possible de donner libre cours à un livre où ce nourrisson des sociétés secrètes devait avoir une place infâmante.

L'ouvrage était presque achevé, en partie imprimé ; M. l'abbé Maynard dit en avoir vu les épreuves. De dépit, Crétineau le jeta au feu. L'*Histoire des Sociétés secrètes*, qui aurait projeté la lumière dans les profondeurs mêmes des révolutions qui agitent l'Europe, était anéantie.

Cependant, bien des documents qui avaient servi à la composer, ou leurs copies, étaient restés entre les mains de l'historien. Il en fit entrer quelques-uns dans l'*Histoire du Sonderbund*, et dans le livre intitulé : *L'Eglise romaine en face de la Révolution*. Dans le premier de ces ouvrages, Crétineau-Joly fut injuste et même cruel dans ses expressions à l'égard de Pie IX, relativement à la conduite que le Pontife avait cru devoir tenir dans cette déplorable affaire. La grande âme de Pie IX lui pardonna. Et lorsque, en octobre 1858, l'historien alla à Rome portant le second ouvrage, partie en épreuves, partie en manuscrit, il eut la joie de le voir lu, approuvé et applaudi au Vatican. Après sa publication, Mgr Fioramonti, secrétaire des Lettres latines, déclara officiellement que toutes les pièces qui y étaient publiées étaient authentiques et qu'il les avait confrontées avec les textes. Puis Pie IX adressa à l'historien, pour la 2<sup>me</sup> édition de son livre, un Bref où il dit : « Cher Fils, vous avez acquis des droits particuliers à notre reconnaissance, lorsqu'il y a deux ans vous avez formé le projet de composer un ouvrage naguère achevé et de nouveau livré à l'impression, pour montrer, par les documents, cette Eglise romaine, toujours en butte à l'envie et à la haine des méchants, au